



DECISION n°48/2024 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, du Centre Hospitalier Pierre Delaroche de Clisson et du Centre Hospitalier de réadaptation de Maubreuil,

Vu le code de la Santé publique et notamment les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-35 relatifs à la délégation de signature,

Vu le décret n°2000-232 du 13 mars 2000, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le Décret du Président de la République en date du 22 avril 2020 portant nomination de Monsieur Philippe EL SAÏR en qualité de directeur général du centre hospitalier universitaire de Nantes,

Vu la convention de direction commune du 20 décembre 2018 entre le Centre hospitalier universitaire de Nantes, le Centre hospitalier de Clisson et le Centre hospitalier de Maubreuil,

Vu les délibérations des conseils de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes en date du 10 décembre 2018, du Centre Hospitalier de Clisson en date du 20 décembre 2018 et du Centre Hospitalier de Réadaptation de Maubreuil en date du 14 décembre 2018,

Vu l'arrêté du Centre national de gestion du 18 mars 2024 nommant Madame Catherine ROBIC, directrice adjointe au centre hospitalier universitaire de Nantes, du centre hospitalier de Clisson et du centre hospitalier de Maubreuil à Saint-Herblain,

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, Madame Laurence JAY-PASSOT, directrice générale adjointe, reçoit délégation, à l'effet de signer, au nom du directeur général tout document relatif au fonctionnement de l'hôpital de Clisson et pour exercer les fonctions d'ordonnateur.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général et de la directrice générale adjointe, Monsieur Gwendal MARINGUE, secrétaire général, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du directeur général, tout document relatif au fonctionnement de l'hôpital de Clisson.

Article 2

Madame Catherine ROBIC, directrice adjointe est chargée des fonctions de directrice déléguée du centre hospitalier de Clisson.

Elle assure la suppléance des fonctions de chef d'établissement. A ce titre, elle a autorité hiérarchique sur l'ensemble des services qui lui sont rattachés et met en œuvre les objectifs fixés par le directeur général du centre hospitalier universitaire de Nantes et directeur de l'hôpital de Clisson.

Article 3

Madame Catherine ROBIC reçoit délégation à l'effet de signer au nom du directeur général tout document et correspondance se rapportant à la gestion du centre hospitalier de Clisson, tout acte relatif à la fonction d'ordonnateur (actes relevant des procédures budgétaires et comptables prévues par les articles R6145-5 et

suyvants du Code de la sant  publique), conventions, march s publics et correspondances avec les autorit s de tutelle, y compris les actes notari s li s aux op rations de vente et d'acquisition, de cession gratuite pour le compte de l' tablissement.

Article 4

En cas d'absence ou d'emp chement de Madame Catherine ROBIC, m me d l gation est donn e   :
Monsieur J r me GUERY, attach  d'administration.

Et en cas d'absence concomitante de Madame Catherine ROBIC et de Monsieur J r me GUERY, m me d l gation est donn e   :

- Madame Rachel BOUCHET, attach e d'administration,
- Madame Marie MANNIELLO, responsable finances,
- Monsieur Romain TRICOT, responsable finances par int rim
- Monsieur Philippe UZUREAU, attach  d'administration,

  l'exclusion des conventions et correspondances avec les autorit s de tutelle.

Article 5

La d cision portant d l gation de signature n 046/2024 est abrog e.

Article 6

La pr sente d cision sera communiqu e au Tr sorier Nantes  tablissements hospitaliers, affich e sur les tableaux pr vus   cet effet au sein des services de l'H pital de CLISSON et publi e au recueil des actes administratifs de la Pr fecture de Loire Atlantique.

Article 7

La pr sente d cision prend effet   compter de sa publication.

Nantes, le **16 MAI 2024**


Philippe EL SAIR
Directeur g n ral

Original : Direction g n rale du CHU de Nantes

Copies : Direction de l'H pital Pierre Delaroch , PPERF, M le Tr sorier principal, RAA, Affichage sites, Internet